

Questionnaire pour le titre de « Psychologue spécialiste en psychothérapie FSP »

Informations générales

Le titre de « Psychologue spécialiste en psychothérapie FSP » peut être demandé par les membres ordinaires de la FSP titulaires soit d'un titre postgrade fédéral en psychothérapie, soit d'un titre postgrade en psychothérapie obtenu à l'étranger reconnu comme équivalent.

Les frais liés à la demande de titre s'élèvent à CHF 150.-. Une fois votre demande traitée, vous recevez une facture y relative. Les coordonnées figurant dans la base de données des membres de la FSP sont utilisées pour la correspondance et la facturation.

Données personnelles

Nom : Prénom :

Date de naissance : Adresse e-mail :

Demande

En tant que membre ordinaire de la FSP, titulaire d'un titre fédéral ou d'un titre étranger reconnu de formation postgrade en psychothérapie, je demande à pouvoir utiliser le titre de "Psychologue spécialiste en psychothérapie FSP".

Attestation d'un diplôme de formation postgrade reconnu

Je certifie :

avoir terminé une formation postgrade en psychothérapie définitivement accréditée par la Confédération suisse.

ou

avoir terminé une formation postgrade en psychothérapie provisoirement accréditée par la Confédération suisse jusqu'au 31.03.2018.

ou

avoir terminé une formation postgrade étrangère en psychothérapie, dont l'accomplissement est équivalent à un titre de formation postgrade suisse en psychothérapie, conformément à la décision de la PsyCo.

Confirmation de l'enregistrement dans le PsyReg de la Confédération suisse

Je confirme être inscrit-e au Registre des professions de la psychologie (www.psyreg.admin.ch) en tant que titulaire d'un titre de formation postgrade fédéral ou étranger reconnu en psychothérapie.

Langue du certificat (prière de ne choisir qu'une seule langue) :

Allemand

Français

Italien

Annexes requises :

Copie du « Titre postgrade fédéral en psychothérapie » délivré par la Confédération suisse (OFSP) comme confirmation de l'achèvement d'une formation postgrade définitivement accréditée

ou

Copie de la confirmation de l'achèvement d'une formation postgrade provisoirement accréditée, délivrée par le prestataire de formation postgrade

ou

Copie de la reconnaissance du titre de formation postgrade en psychothérapie obtenu à l'étranger par la PsyCo (joindre les 3 pages de la reconnaissance : « Attestation de reconnaissance » et « Décision »)

Par ma signature, j'atteste de la véracité de l'ensemble des données fournies ainsi que des documents en annexe :

Lieu, date

Signature du requérant/de la requérante

.....

.....

Remarques :

Veuillez transmettre le formulaire dûment signé avec les annexes requises sous forme électronique (au format PDF) à l'adresse e-mail suivante : qualifikationen@fsp.psychologie.ch

Vous avez également la possibilité d'envoyer le dossier par courrier à cette adresse :

Fédération suisse des psychologues (FSP)

Formation postgrade et continue

Effingerstrasse 15

3008 Berne